

HANNIBAL LEASE

Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RC Tunis /N° B138962001

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 Mai 2017

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2016 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat Net 2016	7 068 169
Total report à nouveau 2015	4 846 305
Report à nouveau 2015 sans franchise de retenue à la source	4 770 913
Report à nouveau 2015 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Total	11 914 474
Réserves légales 5 %	595 724
Solde à affecter	11 318 750
Dotation au fonds Social	150 000
Dividendes	3 157 000
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	7 936 358
Total Report à nouveau	8 011 750

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,550 Dinars à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 un montant net de 60.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du comité des risques pour l'exercice 2017 à un montant global net de 15.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2017

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de Onze Millions Quarte Cent Quatre-Vingt Mille (11.480.000 DT) pour le porter de Vingt Huit Millions Sept Cent Mille Dinars (28.700.000) à Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT) et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai de Six mois à partir de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui confère au Conseil d'administration représenté par son Président le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Le Président du Conseil, ou toute personne mandatée par ce dernier à cet effet, accomplira toutes les formalités et signera toute acte nécessaire à l'augmentation de

capital de l'établissement et constatera par déclaration passée par devant Monsieur le receveur de l'enregistrement des actes des sociétés, la souscription des actions nouvelles ainsi que le versement des sommes libérées et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités requises aux fins de ladite augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT). Il est divisé en Huit Millions Trente-six Mille (8.036.000) actions de cinq (5) Dinars chacune.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer le mode de gouvernance de l'établissement par la séparation entre le poste du Président du Conseil et Du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 14, 17, 18, 19, 25 et 28 y afférents des statuts de Hannibal Lease.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 4, 8, 9, 11, et 35 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au Code des Sociétés Commerciales, à la loi 94-117

du 14 Novembre 1994 et à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à